



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

À une séance ordinaire tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Luc Leblanc

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller	Normand Leroux
------------------------	----------------

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

125-03-2017

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant les points suivants :

- 10.8- 158, rue Principale : « Chill Pizza »
Enseigne sur poteaux, plans 2017-028
- 10.11- 7, avenue de l'Église, local 103 : « Sweety's »
Enseigne suspendue, plans 2017-033

Et en ajoutant le point suivant :

- 14.1- Étude pour la mise en commun en sécurité incendie

- | | |
|--------------------|--|
| 125-03-2017 | 1- <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2- <u>Période de questions du public</u> (article 322 de la Loi sur les cités et villes) |
| 126-03-2017 | 3- <u>Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 février 2017 et des séances extraordinaires des 6 et 13 mars 2017</u> |



Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

4- Règlements

- 4.1- Consultation publique – Projet de règlement 221-02-2017 modifiant le Plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 4.2- Consultation publique – Projet de règlement 222-08-2017 modifiant l'annexe B « Plan de zonage » - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 4.3- Consultation publique – Projet de règlement 222-09-2017 modifiant les articles 6 et 224 et ajoutant l'annexe G – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements
- 4.4- Consultation publique – Projet de règlement 225-01-2017 – Ajout de la nouvelle zone HS 260 – Règlement relatif au PIIA 225-2008 et ses amendements (Les Petits Montagnards – Rue Principale)
- 127-03-2017 4.5- Adoption – Règlement 221-02-2017 modifiant le Plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 128-03-2017 4.6- Adoption – Règlement 222-08-2017 modifiant l'annexe B « Plan de zonage » - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements – Annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 129-03-2017 4.7- Adoption – Règlement 222-09-2017 modifiant les articles 6 et 224 et ajoutant l'annexe G – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements
- 130-03-2017 4.8- Adoption – Règlement 225-01-2017 – Ajout de la nouvelle zone HS 260 – Règlement relatif au PIIA 225-2008 et ses amendements (Les Petits Montagnards – Rue Principale)
- 131-03-2017 4.9- Adoption – Second projet de règlement 222-07-12-2016 – Marché public de produits alimentaires extérieur - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements
- 132-03-2017 4.10- Adoption – Règlement 438-02-2017 modifiant les articles 2.8 et 2.9 - Règlement 438-09-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses amendements
- 133-03-2017 4.11- Adoption – Règlement 432-02-2017 modifiant le Règlement sur le traitement des élus numéro 432-01-2016
- 134-03-2017 4.12- Adoption – Projet de règlement 222-10-2017 modifiant l'article 312 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements
- 135-03-2017 4.13- Adoption – Règlement SQ-03-04-2017 modifiant les annexes N et R
- 136-03-2017 4.14- Avis de motion – Futur règlement 222-11-2017 – abrogeant l'article 156 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

-
- | | |
|-------------|---|
| 137-03-2017 | 4.15- Adoption – Projet de règlement 222-11-2017 abrogeant l'article 156 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 138-03-2017 | 4.16- Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut – Modification de la carte 20 du schéma d'aménagement – Agrandissement de l'affectation commerciale-industrielle |
| 139-03-2017 | 4.17- Avis de motion – Futur règlement 227-01-2017 modifiant les articles 15 et 16 – Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis 227-2008 et ses amendements |
| 140-03-2017 | 4.18- Adoption – Projet de règlement 227-01-2017 modifiant les articles 15 et 16 – Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis 227-2008 et ses amendements |
| 141-03-2017 | 4.19- Avis de motion – Futur règlement 222-12-2017 modifiant l'article 230 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 142-03-2017 | 4.20- Adoption – Projet de règlement 222-12-2017 modifiant l'article 230 – Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements |
| 143-03-2017 | 4.21- Avis de motion – Futur règlement d'emprunt pour payer les honoraires professionnels pour la conception des plans et devis, la surveillance et le coût des travaux de drainage et de pavage des chemins de l'Équinoxe, du Solstice et de l'Aurore-Boréale et autorisant un emprunt |

5- Soumissions

- | | |
|-------------|---|
| 144-03-2017 | 5.1- Adjudication – Véhicule d'utilité côte-à-côte – Service des incendies |
| 145-03-2017 | 5.2- Adjudication – Système de chauffage - Chalet Pauline-Vanier |
| 146-03-2017 | 5.3- Mandat – Auditeur externe – États financiers 2016 et abrogation de la résolution 346-07-2016 |

6- Administration et finances

- | | |
|-------------|---|
| 147-03-2017 | 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre |
| 148-03-2017 | 6.2- Autorisation de dépenses des membres du conseil |
| 149-03-2017 | 6.3- Paiement de facture – Services de la Sûreté du Québec pour 2017 |
| 150-03-2017 | 6.4- Dépôt du certificat des activités du trésorier - Chapitre 13 de la Loi sur les élections et référendums |
| 151-03-2017 | 6.5- Nomination – Maire suppléant |
| 152-03-2017 | 6.6- Grille d'évaluation – Comité de sélection - Demande des soumissions publiques pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et d'éclairage sur la rue Principale entre les avenues des Seigneurs et Filion et sur une partie de l'avenue de la Gare. |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

-
- 7- Sécurité publique**
- 153-03-2017 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions -
Service des incendies au 28 février 2017
- 8- Travaux publics et génie**
- 154-03-2017 8.1- Contrat d'entretien d'été – Ministère des Transports, de la
Mobilité durable et de l'Électrification des transports –
Autorisation de signature
- 9- Environnement**
- 10- Urbanisme** (10.1 à 10.11 : Attendu les recommandations du comité
consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 6 mars 2017)
- 155-03-2017 10.1- Rue Robert, lot 5 153 203 : « Chantal Gravel »
Nouvelle construction, plans 2017-027
- 156-03-2017 10.2- 200, rue Principale : « 9298-6850 Québec inc. »
Rénovation, plans 2017-032
- 157-03-2017 10.3- 191 A, rue Principale : « André Chesnay »
Rénovation, plans 2017-026
- 158-03-2017 10.4- 154, rue Principale : « 9105-7695 Québec inc. »
Rénovation, plans 2017-023
- 159-03-2017 10.5- 105 C, avenue Guindon : « Factoreries St-Sauveur (2003) »
Rénovation, plans 2017-024
- 160-03-2017 10.6- 155, rue Principale : « 9265-0472 Québec inc. »
Auvents, plans 2017-029
- 161-03-2017 10.7- 15, avenue Lanning : « Yves Bénard »
Agrandissement et aménagement paysager, plans 2017-030
- Retiré ~~10.8- 158, rue Principale : « Chill Pizza »
Enseigne sur poteaux, plans 2017-028~~
- 162-03-2017 10.9- 220, chemin du Lac-Millette : « Le Salon St-Sauveur »
Enseignes à plat et suspendue, plans 2017-031
- 163-03-2017 10.10- 133, rue Principale : « iLAND énergie solaire »
Lettrage, plans 2017-022
- Retiré ~~10.11- 7, avenue de l'Église, local 103 : « Sweety's »
Enseigne suspendue, plans 2017-033~~
- 164-03-2017 10.12- Demande de dérogation mineure – Chemin du Lac-Millette,
lot 5 864 471 (Période de questions sur la dérogation
mineure seulement)
- 165-03-2017 10.13- Demande de dérogation mineure – 456, chemin du Lac-
Millette (Période de questions sur la dérogation mineure
seulement)
- 166-03-2017 10.14- Demande de dérogation mineure – 2266, chemin Jean-Adam
(Période de questions sur la dérogation mineure seulement)



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

-
- | | |
|--|---|
| 167-03-2017 | 10.15- Demande de dérogation mineure – 15, avenue Lanning
(Période de questions sur la dérogation mineure seulement) |
| 168-03-2017 | 10.16- Dépôt et présentation des statistiques de construction au
28 février 2017 |
| 11- <u>Vie communautaire</u> | |
| 169-03-2017 | 11.1- Embauche – Coordonnateurs des camps de jour – Vie
communautaire |
| 170-03-2017 | 11.2- Programme d'assistance financière aux célébrations locales
de la Fête nationale du Québec |
| 12- <u>Ressources humaines</u> | |
| 171-03-2017 | 12.1- Embauche – Journalier-opérateur temporaire – Travaux
publics et génie |
| 172-03-2017 | 12.2- Embauche – Étudiants – Travaux publics et génie |
| 173-03-2017 | 12.3- Nomination – Contremaître aux opérations – Travaux publics
et génie |
| 13- <u>Correspondance</u> | |
| 174-03-2017 | 13.1- Demande de soutien financier – Espace Laurentides |
| 175-03-2017 | 13.2- Demande de don – Gala méritas école A-N-Morin |
| 176-03-2017 | 13.3- Demande d'aide financière – Christophe Guertin –
Championnat canadien de snowboard |
| 177-03-2017 | 13.4- Demande d'adhésion – Association des auteurs des
Laurentides |
| 178-03-2017 | 13.5- Demande de don – Maison de soins palliatifs de la Rivière-
du-Nord Pallia-Vie |
| 14- <u>Points nouveaux</u> | |
| 179-03-2017 | 14.1- Étude pour la mise en commun en sécurité incendie |
| 15- <u>Période de questions du public</u> (article 322 - Loi sur les cités et villes) | |
| 16- <u>Levée de la séance</u> | |

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

126-03-2017

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017
ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 6 ET 13 MARS 2017**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 février 2017 et des séances extraordinaires des 6 et 13 mars 2017 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 février 2017 et des séances extraordinaires des 6 et 13 mars 2017 soient approuvés comme déposés.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 221-02-2017
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 221-2008 ET SES AMENDEMENTS
ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 221-02-2017, modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 221-2008 et ses amendements, afin d'annexer des propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-08-2017
MODIFIANT L'ANNEXE B « PLAN DE ZONAGE »
RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-08-2017, modifiant l'annexe B « Plan de zonage » du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin d'annexer des propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 222-09-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 224 ET AJOUTANT L'ANNEXE G
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-09-2017, modifiant les articles 6 et 224 et ajoutant l'annexe G du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, afin de modifier la liste des matériaux de finition extérieure et d'ajouter la cartographie des milieux humides des Laurentides 2015-2016.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 225-01-2017
AJOUT DE LA NOUVELLE ZONE HS 260
RÈGLEMENT 225-2008 ET SES AMENDEMENTS

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-01-2017, assujettissant la nouvelle zone HS 260 au Règlement sur les PIIA 225-2008 et ses amendements. Cette zone est située sur la rue Principale et concerne le projet Les Petits Montagnards.

Le conseil met à la disposition des personnes présentes des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à monsieur Jean-François Gauthier, greffier et directeur des Services juridiques d'expliquer le projet de règlement. À la suite de cette présentation, elle donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur Gauthier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

127-03-2017

RÈGLEMENT 221-02-2017

**MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 221-2008 ET SES AMENDEMENTS
ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

ATTENDU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008 le Règlement du plan d'urbanisme numéro 221-2008;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-A-2014 le 17 novembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-B-2014 le 15 décembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement du plan d'urbanisme numéro 221-2008 afin d'inclure les propriétés annexées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 20 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 221-02-2017, modifiant le règlement numéro 221-2008 et ses amendements afin d'inclure l'annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles, soit adopté.

128-03-2017

ADOPTION - RÈGLEMENT 222-08-2017

MODIFIANT L'ANNEXE B « PLAN DE ZONAGE »

RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS

**ANNEXION DE PROPRIÉTÉS LOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-A-2014 le 17 novembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 309-B-2014 le 15 décembre 2014 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement de zonage numéro 222-2008 afin d'inclure les propriétés annexées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 20 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-08-2017, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'inclure l'annexion de propriétés localisées sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles, soit adopté.

129-03-2017

**ADOPTION - RÈGLEMENT 222-09-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 224 ET AJOUTANT L'ANNEXE G
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier la liste des revêtements de finition extérieure;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter aux documents annexés la cartographie des milieux humides des Laurentides 2015-2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 20 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-09-2017 modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier la liste des revêtements de finition extérieure et d'ajouter la cartographie des milieux humides, soit adopté.

130-03-2017

**RÈGLEMENT NUMÉRO 225-01-2017
AJOUT DE LA NOUVELLE ZONE HS 260
RÈGLEMENT RELATIF AUX PIIA 225-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 225-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite assujettir la nouvelle zone HS 260 au règlement relatif aux PIIA;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 20 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 225-01-2017 modifiant le règlement numéro 225-2008 et ses amendements afin d'assujettir la nouvelle zone HS 260 au règlement sur les PIIA, soit adopté.

131-03-2017

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-07-12-2016
AJOUTANT DES DISPOSITIONS CONCERNANT UN MARCHÉ PUBLIC DE
PRODUITS ALIMENTAIRES EXTÉRIEUR
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prévoir des normes minimales applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 23 janvier 2017;

ATTENDU les modifications apportées au projet de règlement suite à la consultation publique;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le second projet de règlement numéro 222-07-12-2016, modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de prévoir des normes minimales applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire, soit adopté.

132-03-2017

**ADOPTION - RÈGLEMENT 438-02-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 2.8 ET 2.9
RÈGLEMENT 438-09-2016 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 17 octobre 2016, le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 438-09-2016;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les articles 2.8 et 2.9 concernant la durée des mandats et les absences des membres du comité consultatif d'urbanisme;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 438-02-2017 modifiant le règlement numéro 438-09-2016 et ses amendements afin d'établir la durée des mandats et les absences des membres, soit adopté.

133-03-2017

**ADOPTION - RÈGLEMENT 432-02-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 432-01-2016 ET SES AMENDEMENTS
TRAITEMENT DES ÉLUS**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 21 mars 2016, le Règlement sur le traitement des élus numéro 432-01-2016;

ATTENDU QUE le conseil modifier la rémunération des conseillers membres du comité consultatif;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 432-02-2017 modifiant le règlement numéro 432-01-2016 et ses amendements afin d'ajouter une rémunération pour les conseillers membres du comité consultatif d'urbanisme, soit adopté.

134-03-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-10-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 312
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il a été détruit, par le feu, une explosion ou autre acte fortuit et non après une démolition volontaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-10-2017 modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire, soit adopté.

135-03-2017

**FUTUR RÈGLEMENT SQ-03-04-2017
MODIFIANT LES ANNEXES N ET R
RÈGLEMENT SQ-03-2012 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro SQ-03-04-2017 modifiant le règlement numéro SQ-03-2012 et ses amendements afin de modifier les annexes N (vitesse sur la Montée Raymond) et R (stationnement pour le bureau d'information touristique), soit adopté.

136-03-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 222-11-2017
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-11-2017 concernant l'article 156 du Règlement de zonage 222-2008.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

137-03-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-11-2017
ABROGEANT L'ARTICLE 156
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 15 juin 2015 le Règlement numéro 419-2015 sur la démolition d'immeubles;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 419-2015 un programme de réutilisation du sol doit être présenté lors de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-11-2017 modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin d'abroger l'article 156 portant sur la démolition pour fins de stationnement, soit adopté.

138-03-2017

**DEMANDE À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MODIFICATION DE LA CARTE 20 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION COMMERCIALE-INDUSTRIELLE**

ATTENDU la demande formulée par le propriétaire du lot 3 431 972 située sur la montée Papineau Nord, dans la zone HV 106, afin que ce lot soit situé dans la zone industrielle et commerciale IC 104;

ATTENDU QUE cette demande nécessite une modification du schéma d'aménagement de la MRC des Pays d'en-Haut;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil demande à la MRC des Pays d'en-Haut de modifier la carte 20 du règlement du schéma d'aménagement 158-2005, intitulée « Périmètre d'urbanisation et développement urbain » afin d'agrandir l'affectation commerciale-industrielle, afin d'y inclure le lot 3 431 972 actuellement dans la zone HV 106.

139-03-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 227-01-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 15 ET 16
RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 227-2008**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 227-01-2017 concernant les articles 15 et 16 du Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction 227-2008.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

140-03-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 227-01-2017
MODIFIANT LES ARTICLES 15 ET 16
RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 227-2008**

ATTENDU l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction numéro 227-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire seulement s'il a été détruit, par le feu, une explosion ou autre acte fortuit et non après une démolition volontaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 227-01-2017, modifiant le règlement numéro 227-2008 et ses amendements afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire, soit adopté.

141-03-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT 222-12-2017
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-12-2017 concernant l'article 230 du Règlement de zonage 222-2008.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

142-03-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-12-2017
MODIFIANT L'ARTICLE 230
RÈGLEMENT 222-2008 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier les dispositions relatives à la qualité et l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-12-2017 modifiant le règlement numéro 222-2008 et ses amendements afin de modifier l'article 230 relativement à la qualité et l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur, soit adopté.

143-03-2017

AVIS DE MOTION

FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 450-2017

CHEMIN DE L'ÉQUINOXE, DU SOLSTICE ET DE L'AURORE-BORÉALE

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement d'emprunt numéro 450-2017 pour payer les honoraires professionnels pour la conception des plans et devis, la surveillance et le coût des travaux de drainage et de pavage des chemins de l'Équinoxe, du Solstice et de l'Aurore-Boréale et autorisant un emprunt.

144-03-2017

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

ACQUISITION D'UN VÉHICULE CÔTE-À-CÔTE

SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite du 8 mars 2017 concernant l'acquisition d'un véhicule côte-à-côte pour faciliter les interventions du Service des incendies;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Nadon sport Lachute inc.	27 594,00 \$
Jacmotosport	31 158,04 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des incendies en date du 9 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 27 594 \$ incluant les taxes, présentée par Nadon sport Lachute inc. concernant l'acquisition d'un véhicule côte-à-côte pour faciliter les interventions du Service des incendies, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des incendies soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à payer ladite facture;

QUE cette dépense soit payable au 2/3 par le fonds de roulement et que celui-ci soit remboursé sur une période de 5 ans;

Que le 1/3 de cette dépense soit facturée à la Municipalité de Piedmont.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

145-03-2017

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE
CHALET PAULINE-VANIER

ATTENDU l'ouverture des soumissions par voie d'invitation écrite du 15 mars 2017 concernant le remplacement du système de chauffage et le réservoir d'eau chaude du chalet Pauline-Vanier;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Mécanique Northerm inc.	31 330,69 \$
9105-4262 Québec inc. (Plomberie Michel Paquette)	39 034,02 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 16 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la plus basse soumission conforme, pour un montant de 31 330,69 \$ incluant les taxes, présentée par Mécanique Northerm inc. concernant le remplacement du système de chauffage et le réservoir d'eau chaude du chalet Pauline-Vanier, soit accepté.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à payer ladite facture à même les fonds disponibles au surplus non affecté.

146-03-2017

NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE
ABROGATION DE LA RÉOLUTION 346-07-2016

ATTENDU l'article 108 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que le conseil municipal doit nommer un auditeur externe;

ATTENDU la recommandation de la commission des finances et du budget de demander une offre de service à M. Richard Deslauriers, CPA en juin 2016;

ATTENDU l'offre de service reçue de M. Richard Deslauriers, CPA;

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 6 juillet 2016 et l'adoption d'une résolution lors de la séance du 18 juillet 2016;

ATTENDU la fusion entre les cabinets Richard Deslauriers, CPA inc. et Papillon & Associés inc.

ATTENDU QU'il y a d'abroger la résolution 346-07-2016 et nommer un auditeur externe pour l'audit du rapport financier 2016;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le cabinet Papillon & Associés inc. soit mandaté à titre d'auditeur externe pour l'audit du rapport financier 2016, selon les termes de l'offre de service transmise par Richard Deslauriers, CPA inc. du 28 juin 2016 et pour un montant maximum de 17 585,43\$, taxes incluses.

Que le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE les sommes soient prévues au budget 2017.

QUE la résolution 346-07-2016 soit abrogée.

147-03-2017

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt de la liste des chèques émis en date du 16 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 45635 à 45895) pour la période du 16 février au 15 mars 2017, au montant de 826 874,65 \$, soit acceptée.

148-03-2017

AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activité</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Souper-bénéfice Société canadienne de la sclérose en plaques	13 avril 2017 École Hôtelière des Laurentides Sainte-Adèle	125 \$, taxes incluses	M. Jacques Gariépy M. Luc Leblanc	250 \$ taxes incluses
Soirée de reconnaissance Engagement & Partage Centraide Laurentides	6 avril 2017 Saint-Jérôme	20 \$, taxes incluses	M. Jacques Gariépy	20 \$, taxes incluses



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

149-03-2016

PAIEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA QUOTE-PART 2017

ATTENDU la facture reçue pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017, soit au montant total de 3 033 408 \$ moins l'ajustement de l'année 2016 d'un montant de 100 846 \$ pour une facture totale de 2 932 562 \$;

ATTENDU le rapport du trésorier en date du 7 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à verser au ministre des Finances du Québec les sommes exigées pour les services de la Sûreté du Québec à savoir 1 466 281 \$ le 30 juin 2017 et 1 466 281 \$ le 31 octobre 2017.

150-03-2017

**CERTIFICAT DES ACTIVITÉS DU TRÉSORIER
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS
DÉPÔT**

Le chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités exige qu'une fois par année le trésorier dépose auprès du conseil un rapport des activités qu'il a effectuées durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine unanimement résolu;

D'accepter le dépôt du rapport du trésorier, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

151-03-2017

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut désigner un conseiller comme maire suppléant et cela, pour la période que détermine le conseil;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE monsieur le conseiller Luc Leblanc est nommé à titre de maire suppléant, et ce, à compter du 21 mars 2017 pour une période se terminant au plus tard à l'assermentation des membres du conseil municipal à la suite de l'élection du 5 novembre 2017.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

152-03-2017

**ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION
COMITÉ DE SÉLECTION - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE**

ATTENDU la demande de soumissions publiques actuellement en cours pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection majeurs de la rue Principale;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation qui sera utilisée par les membres du comité de sélection lors de l'analyse des soumissions doit être adoptée par le conseil municipal;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la grille d'évaluation pour l'analyse des soumissions qui sera déposée dans le cadre de la demande des soumissions publiques pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs et d'éclairage sur la rue Principale entre les avenues des Seigneurs et Filion et sur une partie de l'avenue de la Gare, soit adoptée.

153-03-2017

**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Madame la conseillère Julie Gratton présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de février 2017;

ATTENDU QU'il y a eu 17 interventions dont, entre autres, 2 entraides, 1 assistance médicale, 1 fausse alarme, 2 sauvetages spécialisés, 1 feu de rebuts (poubelle, conteneur), 1 feu à ciel ouvert, 1 feu de bâtiment (résidentiel, commercial), 1 feu installations électriques HQ, 1 présence et/ou alarme monoxyde de carbone, 2 systèmes d'alarme en opération, 1 alarme annulée, 1 accident routier, 1 administration et 1 RCCI;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de février 2017.

154-03-2017

**CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES
TRANSPORTS**

ATTENDU la proposition de contrat du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'entretien d'été des infrastructures routières de juridiction provinciale sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 13 mars 2017;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer le contrat d'entretien d'été avec fourniture des matériaux portant le numéro 8807-17-PZ04 avec le Ministère des Transports, de la Mobilités durable et de l'Électrification des transports.

155-03-2017

**RUE ROBERT, LOT 5 153 203 : « CHANTAL GRAVEL »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2017-027**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0944 présentée le 21 octobre 2016 pour la propriété située sur la rue Robert, lot 5 153 203;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-027 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété située sur la rue Robert, lot 5 153 203.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

156-03-2017

**200, RUE PRINCIPALE : « 9298-6850 QUÉBEC INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2017-032**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0057 présentée le 15 février 2017 pour la propriété du 200, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-032 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 200, rue Principale, aux motifs suivants :

- les couleurs proposées ne s'harmonisent pas avec le gris existant sur la façade latérale;
- le découpage blanc de la façade grise ne s'harmonise pas avec le noir proposé pour les autres façades;
- toutes les façades doivent être travaillées afin d'apporter une harmonisation.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

157-03-2017

**191 A, RUE PRINCIPALE : « ANDRÉ CHESNAY »
RÉNOVATION, PLANS 2017-026**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0072 présentée le 13 février 2017 pour la propriété du 191 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-026 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 191 A, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

158-03-2017

**154, RUE PRINCIPALE : « 9105-7695 QUÉBEC INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2017-023**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0072 présentée le 21 février 2017 pour la propriété du 154, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-023 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 154, rue Principale, aux motifs suivants :

- la rénovation proposée entraîne une perte du cachet patrimonial;
- le dossier devrait être déposé à SARP afin d'avoir une rénovation plus harmonieuse.

159-03-2017

**105 C, AVENUE GUINDON : « FACTORIES ST-SAUVEUR (2003) »
RÉNOVATION, PLANS 2017-024**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0071 présentée le 20 février 2017 pour la propriété du 105 C, avenue Guindon;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-024 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 105 C, avenue Guindon, au motif que les couleurs proposées pour cette portion du bâtiment ne s'harmonisent pas à celles de la toiture et des façades du reste du bâtiment.

160-03-2017

**155, RUE PRINCIPALE : « 9265-0472 QUÉBEC INC. »
AUVENTS, PLANS 2017-029**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0183 présentée le 27 février 2017 pour la propriété du 155, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-029 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 155, rue Principale.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

161-03-2017

**15, AVENUE LANNING : « YVES BÉNARD »
AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANS 2017-030**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2017-0005 présentée le 1^{er} mars 2017 pour la propriété du 15, avenue Lanning;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-030 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 15, avenue Lanning.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

162-03-2017

**220, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « LE SALON ST-SAUVEUR »
ENSEIGNES À PLAT ET SUSPENDUE, PLANS 2017-031**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0040 présentée le 27 janvier 2017 pour la propriété du 220, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2017-031 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 220, chemin du Lac-Millette, aux motifs suivants :

- la couleur bleue des enseignes proposées ne s'harmonise pas aux autres enseignes installées sur le mur;
- les deux enseignes proposées n'ont pas la même calligraphie.

163-03-2017

**133, RUE PRINCIPALE : « iLAND ÉNERGIE SOLAIRE »
LETTRAGE, PLANS 2017-022**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2017-0009 présentée le 10 janvier 2017 pour la propriété du 133, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2017-022 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 133, rue Principale, à la condition que l'installation du lettrage dans les vitrines respecte la même hauteur et que l'ensemble de la composition soit centrée pour chaque inscription.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

164-03-2017

CHEMIN DU LAC-MILLETTE, LOT 5 864 471
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 1^{er} mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour permettre, pour l'allée d'accès principale d'un projet intégré situé dans la zone HV 126 :

- Une pente descendante de 2,5 % au lieu de 2 % pour les trois premiers mètres à partir du chemin public, comme exigé à l'article 161 du Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements;
- Une pente de 15 % sur une longueur de 64 m, sans être précédée en aval d'un plateau d'un maximum de 5 % de pente, au lieu des 30 m autorisés à l'article 161 du Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements;
- Une prolongation de l'allée d'accès sur une longueur d'environ 22 m après le cercle de virage, contrairement à ce qui est prescrit à l'article 295 du Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, et ayant une pente de 17,7 % au lieu de 15 % comme exigé à l'article 161 du même règlement.

165-03-2017

456, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 1^{er} mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin de permettre la construction de deux habitations unifamiliales isolées ou bifamiliales sur des lots desservis par les deux services, situés à moins de 300 m d'un lac et à moins de 100 m d'un cours d'eau, dont la pente se situe entre 15 % et 25 % et ayant une superficie de 1 254,5 m² et 1 251 m² respectivement au lieu des 2 000 m² exigés à la grille des usages et normes de la zone HT 328 du Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

166-03-2017

2266, CHEMIN JEAN-ADAM
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 1^{er} mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin de régulariser, pour un immeuble ayant un usage de fabrication de quais, la superficie du lot de 2 461,1 m² au lieu des 3 000 m² exigés à la grille des usages et normes de la zone IC 105 du Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements.

167-03-2017

15, AVENUE LANNING
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 février 2017;

ATTENDU l'avis public publié le 1^{er} mars 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure afin de permettre, pour un immeuble situé dans la zone CVG 318, la construction d'une allée d'accès à double sens ayant une largeur de 4,37 m au lieu des 6 m requis à l'article 150 du Règlement de zonage no 222-2008 et ses amendements, sans bordure entre la ligne de lot latérale droite et l'allée d'accès, comme exigé à l'article 152 du même règlement.

168-03-2017

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de février 2017 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois de février 2017, il y a eu 27 permis de délivrés pour un total de 377 000 \$, comparativement à 34 permis et 1 037 000 \$ pour février 2016, soit un total à date pour l'année 2017 de 856 000 \$ comparativement à 1 573 000 \$ pour la même période en 2016. Il n'y a eu aucun permis de nouvelle construction délivré en février 2017, comparativement à 4 en 2016. Il n'y a eu aucun permis de nouvelle construction délivré en 2015 à la même période.

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de février 2017.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

169-03-2017

**ÉQUIPE DE COORDINATION
CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2017**

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 7 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service de la vie communautaire, soit autorisée à procéder à l'embauche de Jessica Chabot à titre de coordonnatrice et Bruno Berthiaume à titre de coordonnateur pour les camps de jour ainsi que Daniella Vilaire et Catherine Dulude aux postes de coordonnatrices adjointe et Adèle Viau-Tassé au poste d'intervenante. La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention d'un rapport des antécédents judiciaires pour chacune des personnes.

Que la date de leur entrée en fonction soit fixée selon les besoins.

170-03-2017

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
FÊTE NATIONALE 2017**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 7 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE Madame Sylvie Legault, directrice adjointe du Service de la vie communautaire, soit autorisée à faire une demande pour le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale 2017.

171-03-2017

**RATIFICATION - EMBAUCHE TEMPORAIRE, JOURNALIER OPÉRATEUR
EMBAUCHE HORTICULTEUR
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

ATTENDU l'absence d'un journalier-opérateur pour des raisons médicales;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé temporaire au poste de journalier-opérateur;

ATTENDU QUE le poste d'horticulteur doit être comblé pour l'année 2017;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 9 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Mathieu Lavoie soit embauché à titre de journalier-opérateur temporaire au Service des travaux publics et génie pour compléter la période d'absence d'un employé, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

QUE son embauche soit ratifiée et effective en date du 20 février 2017.

QUE monsieur Mathieu Lavoie soit embauché à titre d'horticulteur pour l'année 2017, soit une période de 39 semaines à compter du 13 mars 2017, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

172-03-2017

EMBAUCHE – ÉTUDIANTS
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU l'affichage des postes de stagiaire en technique du génie civil et en technique de géomatique;

ATTENDU les entrevues effectuées et le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 9 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE madame Clara Bénard soit embauchée au poste d'étudiant-stagiaire en génie civil;

QUE monsieur Jan Kazimoglu soit embauché au poste d'étudiant-stagiaire en géomatique;

QUE leur date d'entrée en fonction soit fixée au 30 mai 2017 jusqu'au 18 août 2017, soit pour une période 15 semaines selon un taux horaire de 15 \$ / heure à raison de 39,75 heures par semaine.

173-03-2017

NOMINATION CONTREMAÎTRE OPÉRATION
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU la nomination de monsieur Yves Paquette à titre de contremaître intérimaire par la résolution 650-11-2016 lors de la séance du 21 novembre 2016;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines en date du 15 mars 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE monsieur Yves Paquette soit nommé à titre de contremaître opération au Service des travaux publics et génie, selon les termes et conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur;

QUE le salaire annuel de monsieur Paquette soit fixé selon l'échelon 14 du titre d'emploi contremaître travaux publics de la structure salariale 2016 de la Ville de Saint-Sauveur.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

174-03-2017

**DEMANDE DE SUBVENTION
ESPACE LAURENTIDES**

ATTENDU la demande d'aide financière d'Espace Laurentides en date du 21 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Saint-Sauveur à remettre une aide financière au montant de 250 \$ à Espace Laurentides.

175-03-2017

**ÉCOLE AUGUSTIN-NORBERT-MORIN - GALA MÉRITAS
DON – BOURSES D'ÉTUDES**

ATTENDU la réception d'une demande de l'école Augustin-Norbert-Morin en date du 21 février 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 500 \$ pour des bourses d'études dans le cadre de leur Gala Méritas qui aura lieu le 1^{er} juin prochain.

176-03-2017

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE
CHAMPIONNAT CANADIEN DE SNOWBOARD
CHRISTOPHE GUERTIN**

ATTENDU la demande d'aide financière de Christophe Guertin dans le cadre de sa participation à 3 épreuves lors du championnat canadien de snowboard;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un montant de 150 \$ à Christophe Guertin afin de l'aider financièrement dans le cadre des compétitions du championnat canadien de snowboard qui se sont déroulées du 7 au 12 mars 2017 à Barrie en Ontario, sur présentation d'une preuve de participation.

177-03-2017

**DEMANDE D'ADHÉSION
ASSOCIATION DES AUTEURS DES LAURENTIDES**

ATTENDU la réception du formulaire d'adhésion 2017 pour les municipalités de l'Association des auteurs des Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur adhère à l'Association des auteurs des Laurentides au montant de 150 \$ taxes incluses.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 20 mars 2017 à 19 h 30

178-03-2017

**DEMANDE DE DON
MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
PALLIA-VIE**

ATTENDU la demande d'aide financière de la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord pour l'année 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 100 \$ à la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord Pallia-Vie.

179-03-2017

**ÉTUDE POUR LA MISE EN COMMUN EN SÉCURITÉ INCENDIE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accepté la demande de financement d'une étude pour la mise en commun des services de sécurité incendie des villes de Saint-Sauveur et Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la signature d'un protocole d'entente sera requise;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer un protocole d'entente concernant une étude pour la mise en commun des services de sécurité incendie des villes de Saint-Sauveur et Saint-Adèle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

180-03-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire